

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro CM_220531_06

L'an deux mille-vingt deux, le trente et un mai,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt cinq mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	26
vote	
pour	26
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Damien ALIBERT, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Edith POMAREDE à Gaëlle LEVEQUE, Fatima ENNADIFI à Monique GALEOTE, David BOSC à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

Nathalie SYZ, Monique GALEOTE et Marie-Laure VERDOL ne prennent pas part au vote.

OBJET :	Attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations
----------------	--

VU la délibération n°CM_220405_02 du Conseil municipal du 5 avril 2022, relative aux attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations,

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, les attributions des subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles détaillées dans l'article 1,

Où l'exposé de Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations telle que présentée ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS deuxième vague 2022		OBJETS DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
	fonctionnement	exceptionnelles	
THÈME ANCIENS COMBATTANTS	100,00	0,00	
SNEMM	100,00	/	/
THÈME SOCIAL	2 500,00	5 200,00	
CROIX ROUGE	/	700,00	aide à l'installation dans nouveaux locaux
TERRE EN PARTAGE	1 500,00	1 000,00	jardin partagé des berges
SAINT VINCENT DE PAUL	/	2 500,00	aide alimentaire
LA DISTILLERIE	1 000,00	1 000,00	actions « Do It Yourself »
THÈME CULTURE	1 300,00	5 200,00	
BATIDA VIVA	300,00	600,00	festival 2022 pour les 10 ans de l'association
COMPAGNIE DU CYGNE	500,00	300,00	gala de fin d'année à Lodève

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LE GESTE ET LA MATIERE	500,00	1 000,00	ouverture de la boutique éphémère
DOMAINE DU MOULIN	/	900,00	animation de la Cavalcade 2022
TAMAJAM	/	600,00	animation de la Cavalcade 2022
REVEIL LODEVOIS	/	600,00	animation de la Cavalcade 2022
MJC	/	200,00	gestion de char à la Cavalcade 2022
REVEIL LODEVOIS	/	200,00	gestion de char à la Cavalcade 2022
TAMAJAM	/	200,00	gestion de char à la Cavalcade 2022
RCO Rugby	/	200,00	gestion de char à la Cavalcade 2022
ADMR	/	200,00	gestion de char à la Cavalcade 2022
Ti'Filou	/	200,00	gestion de char à la Cavalcade 2022
THÈME AUTRES	1 500,00	4 500,00	
OEUVRE D'EAU	/	3 000,00	fête de l'eau 2022
PAYSARBRE	1 500,00	1 500,00	fête de l'arbre 2022
THÈME SPORT	5 100,00	3 300,00	
AIKIDO LODEVOIS	400,00	200,00	organisation d'un stage sur Lodève
ASVL	600,00	900,00	aide aux transports des nageurs
LES PETITS CHASSEURS	/	300,00	lâcher de petits gibiers
LODEVE CANOË	100,00	/	/
TÊTE EN L'AIR	500,00	400,00	participation à des événements locaux
TWIRLING BÂTON LODEVOIS	3 500,00	1 500,00	tarifs dégressif pour quartiers prioritaires
TOTAL deuxième vague 2022	10 500,00	18 200,00	

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement et chapitre 67, article 6748 pour les subventions exceptionnelles,

- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
 Gaëlle LEVEQUE

The image shows the official seal of the City of Lodève, which is circular and contains the text 'LODEVA A LUDOVICO OCTAVO' at the top and 'VILLE DE LODÈVE (INSTRUIT)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëlle Leveque'.